



#3Novembre11h44

30 octobre 2017



31 Novembre 11h44  
L'écart salarial se creuse en France ?

Les inégalités salariales en France restent considérablement élevées. Le 31 novembre 2017, les écarts de salaire entre les salariés du secteur privé et le secteur public ont atteint leur plus haut niveau depuis 2010. L'écart a gagné 1 point de pourcentage à l'heure et se situe à 16,9% (contre 16,8% en 2016). Les écarts de salaire sont en moyenne inférieurs de 20,7% à ceux des États-Unis, sans tenir de course mondiale.

Pour Solidaires il faut combattre les inégalités salariales tout au long de l'année. Le dialogue social est un préalable à la négociation collective. Les entreprises doivent être impliquées dans la négociation collective et la mise en œuvre de la loi relative au dialogue social et à l'écologie (DSS) et les salariés doivent être impliqués dans la négociation collective.

Il faut revendiquer pour faire reculer les inégalités salariales :

- les salaires minimaux pour tous (garantir les droits de citoyens avec des normes collectives de salaire pour les salariés)
- la mise en œuvre de la loi relative au dialogue social et à l'écologie (DSS) : la mise en œuvre de la loi relative au dialogue social et à l'écologie (DSS) doit être prioritaire et la mise en œuvre de la loi relative au dialogue social et à l'écologie (DSS) doit être prioritaire et la mise en œuvre de la loi relative au dialogue social et à l'écologie (DSS) doit être prioritaire
- la mise en œuvre de la loi relative au dialogue social et à l'écologie (DSS) : la mise en œuvre de la loi relative au dialogue social et à l'écologie (DSS) doit être prioritaire et la mise en œuvre de la loi relative au dialogue social et à l'écologie (DSS) doit être prioritaire

Service de soutien des salariés Solidaires ? Combatez les inégalités salariales dans vos entreprises et dans votre secteur ! Demandez et combattez les inégalités salariales et les écarts de salaire dans vos entreprises et dans votre secteur ! Combatez les écarts de salaire et les écarts de salaire dans vos entreprises et dans votre secteur ?

## **#3Novembre11h44 : L'écart salarial se creuse en France !**

L'année dernière les femmes avaient symboliquement arrêté de travailler le 7 novembre à 16h34 pour dénoncer les inégalités salariales. Les chiffres d'Eurostat ayant été actualisés (les femmes étant payées 15,8 % selon les chiffres Eurostat 2017) **c'est à partir du 3 novembre à 11h44 (et 9 secondes), que les femmes travaillent « bénévolement » !**

Et encore, **si on prend les chiffres de l'Observatoire des Inégalités, 2012, les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs de 25,7% à ceux des hommes, tous temps de travail confondus !**

Une pétition est en ligne : <https://lesglorieuses.fr/3novembre11h44/>

### **Pour Solidaires il faut combattre les inégalités salariales qui sont de 3 ordres :**

les inégalités pour un travail à niveau égal, celles liées à la moindre valorisation des métiers «féminins », et celles issues de la structure de l'emploi (la place des femmes et des hommes dans la hiérarchie, leurs évolutions de carrière, les salaires associés).

### **Nous revendiquons pour lutter contre les inégalités salariales :**

- **des mesures concrètes** pour faire disparaître les écarts de salaires avec des mesures collectives de rattrapage pour les femmes,
- des objectifs annuels de diminution des écarts avec de vraies obligations de résultat,
- **la continuité des augmentations de salaires et des évolutions de carrières** pendant la période de maternité ou d'adoption, et de congé parental
- la rémunération complète et la **reconnaissance dans la carrière des congés de maternité et de paternité, d'adoption et d'accueil de l'enfant**
- **des revalorisation salariales pour les bas salaires**, parce que ce sont majoritairement les femmes qui occupent des emplois précaires, et également dans la catégorie C de la fonction publique
- **le non sexisme dans l'évaluation et la classification des fonctions** : revaloriser les filières où il y a une majorité de femmes de par les métiers considérés comme « naturellement féminins » (éducation, soins, santé..) et qui sont moins reconnus que d'autres métiers majoritairement occupés par les hommes.
- **de vraies mesures sur l'embauche et la mixité des métiers**, comme par exemple un pourcentage de recrutement dans les filières où les femmes sont moins présentes, pourcentage égal à la hauteur minimale de la présence des femmes à la sortie des écoles et filières correspondantes

**Soyons de toutes les luttes féministes ! Combattons les inégalités salariales dans nos entreprises et nos administrations ! Dénonçons et combattons les harcèlements sexuels et les violences faites aux femmes ! Féminisons nos tracts et envoyons les à l'Académie française !**

---

**Lire aussi :** La pétition en ligne : <https://lesglorieuses.fr/3novembre11h44/>

- Emplacement : Accueil > Actualités > Expression >
- Adresse de cet article : <http://solidairesparis.org/3novembre11h44>